

AFFAIRE N° 2020/ 227

ACTIONS PROMOTION 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 du mois de février à 18 heures 30, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire MEDOC ATLANTIQUE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison de la chasse à Hourtin.

Date de convocation :	20 décembre 2019
Nombre de membres en exercice :	37
Nombre de membres présents :	21
Nombre de membres représentés :	5
Nombre de membres absents :	16
Nombre de votants :	26



Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Dubourg, Mme Chambaud, M. Cazenave, M. Février, M. Signoret, M. Boisson, M. Bidalun.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Calbet; Mme Robineau, Mme Jouini, M. Maridat, M. Dadoy, M. Rondi, M. Torres.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Peroux, M. Espagnet, M. Mahieu, Mme Grass, M. Spahn.

Etaient représentés :

Mme Marzat qui a donné pouvoir à M. Cazenave

Mme Giral qui a donné pouvoir à M. Bidalun

M. Lombrail qui a donné pouvoir à Mme Dubourg

Mme St Martin qui a donné pouvoir à Mme Chambaud

M. Bouchon qui a donné pouvoir à Mme Grass

Etaient Absents excusés : M. Bouchon, Mme Marzat, Mme Moulin, M. Lombrail, M. Jacob, Mme François, Mme Giral, Mme St Martin, M. Rouyer, Mme Magot, Mme Lagarrigue,

Etaient Absents : M. Bournel, M. Trijoulet, M. Coutreau, M. Dufourd, M. Barthelemy,

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Dans le cadre du plan d'actions de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique approuvé lors du Comité de Direction du 27 novembre 2019, il est prévu la participation de l'Office de Tourisme à des opérations de promotion de la destination par le personnel de l'EPIC.

Pour rappel les marchés émetteurs cibles sont:

Marchés géographiques prioritaires

1. France
2. Allemagne
3. UK

Marchés géographiques secondaires

4. Belgique
5. Pays-Bas
6. USA/Canada

A cette fin, l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pourrait participer, pour l'année 2020, aux salons et workshops suivants:

- RDV en France à Nantes les 24 et 25 mars
- Prospection TO USA du 14 au 21 avril
- Bordeaux Fête le Vin du 18 au 21 juin

Les moyens en personnel et logistique seront déterminés par le Directeur de l'EPIC conformément à la délibération 2018-162, Prerogatives du Directeur de l'EPIC.

Dans le cadre des prerogatives du Directeur de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique définies par la délibération 2018/162 du 03 04 2018, ce calendrier prévisionnel peut évoluer.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération 2020/227 « Actions promotion 2020»

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	26
MAJORITE REQUISE	19
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.

